

AR Prefecture

063-200072080-20230321-CC20230212-DE
Reçu le 21/03/2023



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

SEANCE DU 7 MARS 2023

Nombre de Conseillers :

En exercice : 53

Présents : 37

Votants : 46

L'an deux mille vingt-trois, le 7 mars à 18 heures, le Conseil Communautaire du Pays de Saint Eloy, convoqué le 1 mars 2023 par voie dématérialisée, s'est réuni à la Maison de l'Entrepreneur à Saint Eloy-les-Mines, sous la présidence de Monsieur Laurent DUMAS, Président en exercice.

N° CC2023-02-12

OBJET :
DEBAT D'ORIENTATION
BUDGETAIRE 2023

Présents : Jean-Yves ARNAUD ; Denis ASTRUC ; Michel BANCAREL ; Didier BOURNAT ; Karine BOURNAT-GONZALEZ ; Jean-Claude CAZEAU ; Guy CHARTOIRE ; Daniel CLUZEL ; Serge COMPTE ; Pierrette DAFFIX-RAY ; Jacqueline DUBOISSET ; Robert DUBUIS ; Laurent DUMAS ; Sylvain DURIN ; Bernard FAVIER ; Jean-Claude GAILLARD ; Marc GIDEL ; Patrick GIDEL ; Jean-Jacques GRZYBOWSKI ; Christian JEROME ; Christian JOUHET ; Claire LEMPEREUR ; Jean-Jacques LOUIS-FERANDON ; Michèle MEUNIER ; Sabine MICHEL ; Christiane MOUGEL ; Roger OLLIER ; Laurence ORIOL ; Anthony PALERMO ; Bernard PENY ; Margaux PIQUELLE ; Valérie ROCHE ; Odile SOULIER ;

Conseillers Communautaires, formant la majorité des membres en exercice.

Absents ayant donné procuration : Cédric BOILOT ayant donné procuration à Jacqueline DUBOISSET ; Jérôme GAUMET ayant donné procuration à Bernard PENY ; Gilles GOUYON ayant donné procuration à Bernard FAVIER ; Bernard GRAND ayant donné procuration à Christian JEROME ; Marie-Christine LOURDIN ayant donné procuration à Jean-Jacques LOUIS-FERANDON ; Jean-Marc SAUTERAU ayant donné procuration à Claire LEMPEREUR ; Catherine SIMONET ayant donné procuration à Anthony PALERMO ; Marie TARDIVAT ayant donné procuration à Michèle MEUNIER ; Jacques THOMAS ayant donné procuration à Laurent DUMAS ;

Excusés remplacés par le suppléant : Jean-Claude BELLARD remplacé par Gilles NAVARRO ; Bernard DUVERGER remplacé par Daniel CHARRAUX ; Bernadette GOURSON remplacé par Michelle DUBOISSET ; David SABY remplacé par Jean-Paul TOUVERON ;

Excusés : Marc BEAUMONT ; François BRUNET ; Aurélie DEFRETIERE ; Claude DUBOSCLARD ; Annelise DURON ; Pascale JEAN ; Christophe SARRE ;

Secrétaire : Karine BOURNAT-GONZALEZ ;

AR Préfecture

063-200072080-20230321-CC20230212-DE

Reçu le 21/03/2023

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'arrêté préfectoral en date du 19 décembre 2016, prononçant la fusion des communautés de communes de Pionsat, Cœur de Combrailles et du Pays de St-Eloy avec extension aux communes de Servant, Menat, Teilhet, Neuf Eglise et Virlet,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses article L 2312-1, L 5211-36 et D 2312-3 modifiés relatifs à la tenue et au contenu du débat d'orientation budgétaire (DOB) dans les établissements publics de coopération intercommunale qui comprennent au moins une commune de 3 500 habitants et plus et dont la population est supérieure à 10 000 habitants,

Vu le document « rapport d'orientation budgétaire 2023 » ci annexé,

Considérant qu'un débat sur les orientations du budget de l'exercice doit intervenir au sein du conseil communautaire dans les deux mois précédents l'examen du budget,

Propose au Conseil Communautaire :

- de prendre acte de la tenue des débats sur le rapport susvisé.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire :

- décide de donner acte au Président de la présentation des orientations budgétaires proposées pour l'année 2023 ;
- décide de constater que le débat prévu sur ces orientations a effectivement eu lieu conformément aux dispositions du code général des collectivités locales susvisées.

.....
Fait et délibéré à l'unanimité à la Maison de l'Entrepreneur à Saint Eloy les Mines, le 7 mars 2023.

Le Président,


Laurent DUMAS

Pays
de
Saint-Eloy
communauté de communes

AR Prefecture

063-200072080-20230321-CC20230212-DS
Reçu le 21/03/2023

Conseil Communautaire

Comptes Administratifs
&
Débat d'orientation budgétaire

Mardi 07 mars 2023

AR Prefecture

063-200072080-20230321-CC20230212-DE
Reçu le 01/03/2023

Ordre du Jour

- Information sur les décisions du Président
- Les différents Comptes Administratifs, Comptes de Gestion et affectations des résultats
- Débat d'Orientation Budgétaire
- Attribution du marché de travaux pour l'arboretum

AR Prefecture

063-200072080-20230321-CC20230212-DE
Reçu le 21/03/2023

1.

Information des décisions du Président

Quatre Décisions :

- Convention de mise à disposition de terrain.
- Demande de subventions :
 - DETR pour véhicule électrique.
 - Conseil Régional pour aire de jeux inclusive.
- Chèques locaux pour bénévoles Covoit'santé

AR Prefecture

063-200072080-20230321-CC20230212-DE
Reçu le 21/03/2023

2.

Comptes administratifs, Comptes de Gestion et affectations des résultats

AR Prefecture

063-200072080-20230321-CC20230212-DE
Reçu le 21/03/2023

Budget Principal

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou déficit (*)	Recettes ou excédent (*)	Dépenses ou déficit (*)	Recettes ou excédent (*)	Dépenses ou déficit (*)	Recettes ou excédent (*)
Résultats reportés		3 413 885,72		342 606,14		3 756 491,86
Opérations de l'exercice	8 427 849,58	9 300 269,94	547 884,52	848 407,83	8 975 734,10	10 148 677,77
TOTAUX	8 427 849,58	12 714 155,66	547 884,52	1 191 013,97	8 975 734,10	13 905 169,63
Résultats de clôture		4 286 306,08		643 129,45		4 929 435,53
Restes à réaliser			30 956,10	184 596,00	30 956,10	184 596,00
TOTAUX CUMULES	8 427 849,58	12 714 155,66	578 840,62	1 375 609,97	9 006 690,20	14 089 765,63
RESULTATS DEFINITIFS		4 286 306,08		796 769,35		5 083 075,43

AR Prefecture

063-200072080-20230321-CC20230212-DE
Reçu le 21/03/2023

Budget Principal

Résultat de fonctionnement à affecter C = A + B	4 286 300,08
Résultat de l'exercice (A) : Recettes - Dépenses (9 300 269.94 - 8 427 855.58)	872 414,36
Excédent de fonctionnement reporté (B = FR 002)	3 413 885,72
Solde d'exécution de la section d'investissement F = D + E	643 129,45
Solde d'exécution de l'exercice (D) : Recettes - Dépenses (848 407.83 - 547 884.52)	300 523,31
Résultat antérieur reporté excédentaire (E = ID 001)	342 606,14
Solde des restes à réaliser de l'exercice (G) : Recettes - Dépenses (184 596.00 - 30 956.10)	153 639,90
Excédent de financement de la section d'investissement (F + G)	796 769,35
Couverture du besoin de financement de la section d'investissement (IR 1068)	
Affectation complémentaire 'en réserves' (IR 1068)	
Report excédentaire en fonctionnement (FR 002)	4 286 300,08
Report déficitaire en fonctionnement (FD 002)	

AR Prefecture

063-200072080-20230321-CC20230212-DE
Reçu le 21/03/2023

Budget « ZA Saint Gervais »

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou déficit (*)	Recettes ou excédent (*)	Dépenses ou déficit (*)	Recettes ou excédent (*)	Dépenses ou déficit (*)	Recettes ou excédent (*)
Résultats reportés	9 730,17			75 779,20	9 730,17	75 779,20
Opérations de l'exercice	3 465,68	45 688,88	137 788,48	62 009,28	141 254,16	107 698,16
TOTAUX	13 195,85	45 688,88	137 788,48	137 788,48	150 984,33	183 477,36
Résultats de clôture		32 493,03				32 493,03
Restes à réaliser						
TOTAUX CUMULES	13 195,85	45 688,88	137 788,48	137 788,48	150 984,33	183 477,36
RESULTATS DEFINITIFS		32 493,03				32 493,03

AR Prefecture

063-200072080-20230321-CC20230212-DE
Reçu le 21/03/2023

Budget « Laverie – Atelier relais »

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou déficit (*)	Recettes ou excédent (*)	Dépenses ou déficit (*)	Recettes ou excédent (*)	Dépenses ou déficit (*)	Recettes ou excédent (*)
Résultats reportés		1 724,08		61 740,00		63 464,08
Opérations de l'exercice	222 418,73	220 924,65	273 112,32	220 924,65	495 531,05	441 849,30
TOTAUX	222 418,73	222 648,73	273 112,32	282 664,65	495 531,05	505 313,38
Résultats de clôture		230,00		9 552,33		9 782,33
Restes à réaliser						
TOTAUX CUMULES	222 418,73	222 648,73	273 112,32	282 664,65	495 531,05	505 313,38
RESULTATS DEFINITIFS		230,00		9 552,33		9 782,33

AR Prefecture

063-200072080-20230321-CC20230212-DE
Reçu le 21/03/2023

Budget « Hôtel La queue du Milan »

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou déficit (*)	Recettes ou excédent (*)	Dépenses ou déficit (*)	Recettes ou excédent (*)	Dépenses ou déficit (*)	Recettes ou excédent (*)
Résultats reportés	78 314,67			1 216,64	78 314,67	1 216,64
Opérations de l'exercice	24 142,23		13 042,64	16 806,74	37 184,87	16 806,74
TOTAUX	102 456,90		13 042,64	18 023,38	115 499,54	18 023,38
Résultats de clôture	102 456,90			4 980,74	97 476,16	
Restes à réaliser						
TOTAUX CUMULES	102 456,90		13 042,64	18 023,38	115 499,54	18 023,38
RESULTATS DEFINITIFS	102 456,90			4 980,74	97 476,16	

AR Prefecture

063-200072080-20230321-CC20230212-DE
Reçu le 21/03/2023

Budget « ZA Pionsat »

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou déficit (*)	Recettes ou excédent (*)	Dépenses ou déficit (*)	Recettes ou excédent (*)	Dépenses ou déficit (*)	Recettes ou excédent (*)
Résultats reportés	91 459,94		125 708,19		217 168,13	
Opérations de l'exercice	7 314,16	12 793,60	8 504,57		15 818,73	12 793,60
TOTAUX	98 774,10	12 793,60	134 212,76		232 986,86	12 793,60
Résultats de clôture	85 980,50		134 212,76		220 193,26	
Restes à réaliser						
TOTAUX CUMULES	98 774,10	12 793,60	134 212,76		232 986,86	12 793,60
RESULTATS DEFINITIFS	85 980,50		134 212,76		220 193,26	

AR Prefecture

063-200072080-20230321-CC20230212-DE
Reçu le 21/03/2023

Budget « Maison de Santé »

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou déficit (*)	Recettes ou excédent (*)	Dépenses ou déficit (*)	Recettes ou excédent (*)	Dépenses ou déficit (*)	Recettes ou excédent (*)
Résultats reportés			55 329,64		55 329,64	
Opérations de l'exercice	5 722,27	17 766,00	9 306,89	5 999,32	15 029,16	23 765,32
TOTAUX	5 722,27	17 766,00	64 636,53	5 999,32	70 358,80	23 765,32
Résultats de clôture		12 043,73	58 637,21		46 593,48	
Restes à réaliser						
TOTAUX CUMULES	5 722,27	17 766,00	64 636,53	5 999,32	70 358,80	23 765,32
RESULTATS DEFINITIFS		12 043,73	58 637,21		46 593,48	

AR Prefecture

063-200072080-20230321-CC20230212-DE
Reçu le 21/03/2023

Budget « Bâtiment d'Insertion »

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou déficit (*)	Recettes ou excédent (*)	Dépenses ou déficit (*)	Recettes ou excédent (*)	Dépenses ou déficit (*)	Recettes ou excédent (*)
Résultats reportés			23 266,10		23 266,10	
Opérations de l'exercice	3 158,71	9 749,04	7 444,59	6 416,80	10 603,30	16 165,84
TOTAUX	3 158,71	9 749,04	30 710,69	6 416,80	33 869,40	16 165,84
Résultats de clôture		6 590,33	24 293,89		17 703,56	
Restes à réaliser						
TOTAUX CUMULES	3 158,71	9 749,04	30 710,69	6 416,80	33 869,40	16 165,84
RESULTATS DEFINITIFS		6 590,33	24 293,89		17 703,56	

AR Prefecture

063-200072080-20230321-CC20230212-DE
Reçu le 21/03/2023

Budget « Atelier relais »

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou déficit (*)	Recettes ou excédent (*)	Dépenses ou déficit (*)	Recettes ou excédent (*)	Dépenses ou déficit (*)	Recettes ou excédent (*)
Résultats reportés	6 409,45			23 216,40	6 409,45	23 216,40
Opérations de l'exercice	20 783,15	18 394,55	8 049,18	16 474,63	28 832,33	34 869,18
TOTAUX	27 192,60	18 394,55	8 049,18	39 691,03	35 241,78	58 085,58
Résultats de clôture	8 798,05			31 641,85		22 843,80
Restes à réaliser						
TOTAUX CUMULES	27 192,60	18 394,55	8 049,18	39 691,03	35 241,78	58 085,58
RESULTATS DEFINITIFS	8 798,05			31 641,85		22 843,80

AR Prefecture

063-200072080-20230321-CC20230212-DE
Reçu le 21/03/2023

Budget « Atelier relais »

Résultat de fonctionnement à affecter C = A + B	-8 798,05
Résultat de l'exercice (A) : Recettes - Dépenses (18 394,55 - 20 783,15)	-2 388,60
Déficit de fonctionnement reporté (B = FD 002)	-6 409,45
Solde d'exécution de la section d'investissement F = D + E	31 641,85
Solde d'exécution de l'exercice (D) : Recettes - Dépenses (16 474,63 - 8 049,18)	8 425,45
Résultat antérieur reporté excédentaire (E = ID 001)	23 216,40
Solde des restes à réaliser de l'exercice (G) : Recettes - Dépenses (0,00 - 0,00)	
Excédent de financement de la section d'investissement (F + G)	31 641,85
Couverture du besoin de financement de la section d'investissement (IR 1068)	
Affectation complémentaire 'en réserves' (IR 1068)	
Report excédentaire en fonctionnement (FR 002)	
Report déficitaire en fonctionnement (FD 002)	8 798,05

AR Prefecture

063-200072080-20230321-CC20230212-DE
Reçu le 21/03/2023

Budget « ZA de Saint Eloy »

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou déficit (*)	Recettes ou excédent (*)	Dépenses ou déficit (*)	Recettes ou excédent (*)	Dépenses ou déficit (*)	Recettes ou excédent (*)
Résultats reportés	77 747,34			345 516,00	77 747,34	345 516,00
Opérations de l'exercice	145 392,19	46 112,42	323 420,85	109 434,31	468 813,04	155 546,73
TOTAUX	223 139,53	46 112,42	323 420,85	454 950,31	546 560,38	501 062,73
Résultats de clôture	177 027,11			131 529,46	45 497,65	
Restes à réaliser						
TOTAUX CUMULES	223 139,53	46 112,42	323 420,85	454 950,31	546 560,38	501 062,73
RESULTATS DEFINITIFS	177 027,11			131 529,46	45 497,65	

AR Prefecture

063-200072080-20230321-CC20230212-DE
Reçu le 21/03/2023

~~Nouveau Budget~~ « ZA de la CC du Pays de Saint Eloy »

ZA de Pionsat

Résultat de fonctionnement à affecter C = A + B	-85 980,50
Résultat de l'exercice (A) : Recettes - Dépenses (12 793.60 - 7 314.16)	5 479,44
Déficit de fonctionnement reporté (B = FD 002)	-91 459,94
Solde d'exécution de la section d'investissement F = D + E	-134 212,76
Solde d'exécution de l'exercice (D) : Recettes - Dépenses (0.00 - 8 504.57)	-8 504,57
Résultat antérieur reporté déficitaire (E = IR 001)	-125 708,19
Solde des restes à réaliser de l'exercice (G) : Recettes - Dépenses (0.00 - 0.00)	
Besoin de financement de la section d'investissement (F + G)	-134 212,76

AR Prefecture

063-200072080-20230321-CC20230212-DE
Reçu le 21/03/2023

Nouveau Budget « ZA de la CC du Pays de Saint Eloy »

ZA de Saint Gervais

Résultat de fonctionnement à affecter C = A + B	32 493,03
Résultat de l'exercice (A) : Recettes - Dépenses (45 688.88 - 3 465.68)	42 223,20
Déficit de fonctionnement reporté (B = FD 002)	-9 730,17
Solde d'exécution de la section d'investissement F = D + E	0,00
Solde d'exécution de l'exercice (D) : Recettes - Dépenses (62 009.28 - 137 788.48)	-75 779,20
Résultat antérieur reporté excédentaire (E = ID 001)	75 779,20
Solde des restes à réaliser de l'exercice (G) : Recettes - Dépenses (0.00 - 0.00)	
Excédent de financement de la section d'investissement (F + G)	0,00

AR Prefecture

063-200072080-20230321-CC20230212-DE
Reçu le 21/03/2023

~~Nouveau Budget~~ « ZA de la CC du Pays de Saint Eloy »

ZA de Saint Eloy

Solde d'exécution de la section d'investissement F = D + E	131 529,46
Solde d'exécution de l'exercice (D) : Recettes - Dépenses (109 434.31 - 323 420.85)	-213 986,54
Résultat antérieur reporté excédentaire (E = ID 001)	345 516,00
Solde des restes à réaliser de l'exercice (G) : Recettes - Dépenses (0.00 - 0.00)	
Excédent de financement de la section d'investissement (F + G)	131 529,46

Soit cumulé :

Report déficitaire d'investissement (FD 002) au budget fusionné Zones d'activités de la CCPSE (57110) : 2 683.30 €

AR Prefecture

063-200072080-20230321-CC20230212-DE
Reçu le 21/03/2023

~~Nouveau Budget~~ « ZA de la CC du Pays de Saint Eloy »

Propose d'affecter le résultat cumulé de la section de fonctionnement comme suit :

ZA de Pionsat

Couverture du besoin de financement de la section d'investissement (IR 1068)	
Affectation complémentaire 'en réserves' (IR 1068)	
Report excédentaire en fonctionnement (FR 002)	
Report déficitaire en fonctionnement (FD 002)	85 980,50

AR Prefecture

063-200072080-20230321-CC20230212-DE
Reçu le 21/03/2023

~~Nouveau Budget~~ « ZA de la CC du Pays de Saint Eloy »

Propose d'affecter le résultat cumulé de la section de fonctionnement comme suit :

ZA de Saint Gervais

Couverture du besoin de financement de la section d'investissement (IR 1068)	
Affectation complémentaire 'en réserves' (IR 1068)	
Report excédentaire en fonctionnement (FR 002)	32 493,03
Report déficitaire en fonctionnement (FD 002)	

AR Prefecture

063-200072080-20230321-CC20230212-DE
Reçu le 21/03/2023

~~Nouveau Budget~~ « ZA de la CC du Pays de Saint Eloy »

Propose d'affecter le résultat cumulé de la section de fonctionnement comme suit :

ZA de Saint Eloy

Couverture du besoin de financement de la section d'investissement (IR 1068)	
Affectation complémentaire 'en réserves' (IR 1068)	
Report excédentaire en fonctionnement (FR 002)	
Report déficitaire en fonctionnement (FD 002)	177 027,11

Soit cumulé : Report déficitaire de fonctionnement (FD 002) au budget fusionné Zones d'activités des CCPSE (57110) : 230 514.58 €

AR Prefecture

063-200072080-20230321-CC20230212-DE
Reçu le 21/03/2023

Budget « ZA du Pont Blaireau »

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou déficit (*)	Recettes ou excédent (*)	Dépenses ou déficit (*)	Recettes ou excédent (*)	Dépenses ou déficit (*)	Recettes ou excédent (*)
Résultats reportés		4 151,73		13 902,63		18 054,36
Opérations de l'exercice	181 862,54	177 710,81	172 568,41	158 665,78	354 430,95	336 376,59
TOTAUX	181 862,54	181 862,54	172 568,41	172 568,41	354 430,95	354 430,95
Résultats de clôture						
Restes à réaliser						
TOTAUX CUMULES	181 862,54	181 862,54	172 568,41	172 568,41	354 430,95	354 430,95
RESULTATS DEFINITIFS						

AR Prefecture

063-200072080-20230321-CC20230212-DE
Reçu le 21/03/2023

Budget « Usine relais »

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou déficit (*)	Recettes ou excédent (*)	Dépenses ou déficit (*)	Recettes ou excédent (*)	Dépenses ou déficit (*)	Recettes ou excédent (*)
Résultats reportés	73 515,65		413 669,53		487 185,18	
Opérations de l'exercice	34 582,31	60 949,28	67 696,05	20 998,82	102 278,36	81 948,10
TOTAUX	108 097,96	60 949,28	481 365,58	20 998,82	589 463,54	81 948,10
Résultats de clôture	47 148,68		460 366,76		507 515,44	
Restes à réaliser						
TOTAUX CUMULES	108 097,96	60 949,28	481 365,58	20 998,82	589 463,54	81 948,10
RESULTATS DEFINITIFS	47 148,68		460 366,76		507 515,44	

AR Prefecture

063-200072080-20230321-CC20230212-DE
Reçu le 21/03/2023

~~Nouveau Budget~~ « Location des locaux professionnels »

Usine relais

Résultat de fonctionnement à affecter C = A + B	-47 148,68
Résultat de l'exercice (A) : Recettes - Dépenses (60 949.28 - 34 582.31)	26 366,97
Déficit de fonctionnement reporté (B = FD 002)	-73 515,65
Solde d'exécution de la section d'investissement F = D + E	-460 366,76
Solde d'exécution de l'exercice (D) : Recettes - Dépenses (20 998.82 - 67 696.05)	-46 697,23
Résultat antérieur reporté déficitaire (E = IR 001)	-413 669,53
Solde des restes à réaliser de l'exercice (G) : Recettes - Dépenses (0.00 - 0.00)	
Besoin de financement de la section d'investissement (F + G)	-460 366,76

AR Prefecture

063-200072080-20230321-CC20230212-DE
Reçu le 21/03/2023

~~Nouveau Budget~~ « Location des locaux professionnels »

Hôtel à la queue du Milan

Résultat de fonctionnement à affecter C = A + B	-102 456,90
Résultat de l'exercice (A) : Recettes - Dépenses (0.00 - 24 142.23)	-24 142,23
Déficit de fonctionnement reporté (B = FD 002)	-78 314,67
Solde d'exécution de la section d'investissement F = D + E	4 980,74
Solde d'exécution de l'exercice (D) : Recettes - Dépenses (16 806.74 - 13 042.64)	3 764,10
Résultat antérieur reporté excédentaire (E = ID 001)	1 216,64
Solde des restes à réaliser de l'exercice (G) : Recettes - Dépenses (0.00 - 0.00)	
Excédent de financement de la section d'investissement (F + G)	4 980,74

AR Prefecture

063-200072080-20230321-CC20230212-DE
Reçu le 21/03/2023

~~Nouveau Budget~~ « Location des locaux professionnels »

Bâtiment d'insertion

Résultat de fonctionnement à affecter C = A + B	6 590,33
Résultat de l'exercice (A) : Recettes - Dépenses (9 749.04 - 3 158.71)	6 590,33
Excédent de fonctionnement reporté (B = FR 002)	
Solde d'exécution de la section d'investissement F = D + E	-24 293,89
Solde d'exécution de l'exercice (D) : Recettes - Dépenses (6 416.80 - 7 444.59)	-1 027,79
Résultat antérieur reporté déficitaire (E = IR 001)	-23 266,10
Solde des restes à réaliser de l'exercice (G) : Recettes - Dépenses (0.00 - 0.00)	
Besoin de financement de la section d'investissement (F + G)	-24 293,89

AR Prefecture

063-200072080-20230321-CC20230212-DE
Reçu le 21/03/2023

~~Nouveau Budget~~ « Location des locaux professionnels »

Maison de Santé

Résultat de fonctionnement à affecter C = A + B	12 043,73
Résultat de l'exercice (A) : Recettes - Dépenses (17 766.00 - 5 722.27)	12 043,73
Excédent de fonctionnement reporté (B = FR.002)	
Solde d'exécution de la section d'investissement F = D + E	-58 637,21
Solde d'exécution de l'exercice (D) : Recettes - Dépenses (5 999.32 - 9 306.89)	-3 307,57
Résultat antérieur reporté déficitaire (E = IR.001)	-55 329,64
Solde des restes à réaliser de l'exercice (G) : Recettes - Dépenses (0.00 - 0.00)	
Besoin de financement de la section d'investissement (F + G)	-58 637,21

AR Prefecture

063-200072080-20230321-CC20230212-DE
Reçu le 21/03/2023

~~Nouveau Budget~~ « Location des locaux professionnels »

Laverie Atelier relais

Résultat de fonctionnement à affecter C = A + B	230,00
Résultat de l'exercice (A) : Recettes - Dépenses (220 924.65 - 222 418.73)	-1 494,08
Excédent de fonctionnement reporté (B = FR 002)	1 724,08
Solde d'exécution de la section d'investissement F = D + E	9 552,33
Solde d'exécution de l'exercice (D) : Recettes - Dépenses (220 924.65 - 273 112.32)	-52 187,67
Résultat antérieur reporté excédentaire (E = ID 001)	61 740,00
Solde des restes à réaliser de l'exercice (G) : Recettes - Dépenses (0.00 - 0.00)	
Excédent de financement de la section d'investissement (F + G)	9 552,33

Soit cumulé : Report déficitaire d'investissement (FD 002) au budget fusionné Location de locaux professionnels de la CCPSE (57112) : 528 764.79 €

AR Prefecture

063-200072080-20230321-CC20230212-DE
Reçu le 21/03/2023

Nouveau Budget « Location des locaux professionnels »

Propose d'affecter le résultat cumulé de la section de fonctionnement comme suit :

Usine relais

Couverture du besoin de financement de la section d'investissement (IR 1068)	
Affectation complémentaire 'en réserves' (IR 1068)	
Report excédentaire en fonctionnement (FR 002)	
Report déficitaire en fonctionnement (FD 002)	47 148,68

AR Prefecture

063-200072080-20230321-CC20230212-DE
Reçu le 21/03/2023

Nouveau Budget « Location des locaux professionnels »

Propose d'affecter le résultat cumulé de la section de fonctionnement comme suit :

Hôtel à la queue du Milan

Couverture du besoin de financement de la section d'investissement (IR 1068)	
Affectation complémentaire 'en réserves' (IR 1068)	
Report excédentaire en fonctionnement (FR 002)	
Report déficitaire en fonctionnement (FD 002)	102 456,90

AR Prefecture

063-200072080-20230321-CC20230212-DE
Reçu le 21/03/2023

Nouveau Budget « Location des locaux professionnels »

Propose d'affecter le résultat cumulé de la section de fonctionnement comme suit :

Bâtiment d'Insertion

Couverture du besoin de financement de la section d'investissement (IR 1068)	
Affectation complémentaire 'en réserves' (IR 1068)	
Report excédentaire en fonctionnement (FR 002)	6 590,33
Report déficitaire en fonctionnement (FD 002)	

AR Prefecture

063-200072080-20230321-CC20230212-DE
Reçu le 21/03/2023

Nouveau Budget « Location des locaux professionnels »

Propose d'affecter le résultat cumulé de la section de fonctionnement comme suit :

Maison de Santé

Couverture du besoin de financement de la section d'investissement (IR 1068)	
Affectation complémentaire 'en réserves' (IR 1068)	
Report excédentaire en fonctionnement (FR 002)	12 043,73
Report déficitaire en fonctionnement (FD 002)	

AR Prefecture

063-200072080-20230321-CC20230212-DE
Reçu le 21/03/2023

Nouveau Budget « Location des locaux professionnels »

Propose d'affecter le résultat cumulé de la section de fonctionnement comme suit :

Laverie Atelier Relais

Couverture du besoin de financement de la section d'investissement (IR 1068)	
Affectation complémentaire 'en réserves' (IR 1068)	
Report excédentaire en fonctionnement (FR 002)	230,00
Report déficitaire en fonctionnement (FD 002)	

Soit cumulé : Report déficitaire de fonctionnement (FD 002) au budget fusionné Location de locaux professionnels de la CCPSE (57112) : 130 741.52€

AR Prefecture

063-200072080-20230321-CC20230212-DE
Reçu le 21/03/2023

3.

Rapport d'Orientation Budgétaire

Document remis sur table

AR Prefecture

063-200072080-20230321-CC20230212-DE
Reçu le 21/03/2023

4.

Marché de travaux Arboretum

AR Prefecture

063-200072080-20230321-CC20230212-DE
Reçu le 21/03/2023

Lots & Candidats

Lot 1

Travaux de terrassement et de cheminement :

3 candidats :

- Colas Monteil
- ONF
- STE Environnement

Lot 2

Travaux paysagers.

2 candidats :

- ONF
- STE Environnement

Lot 3

Mobilier et contenu pédagogique.

2 candidats :

- ONF
- STE Environnement

AR Prefecture

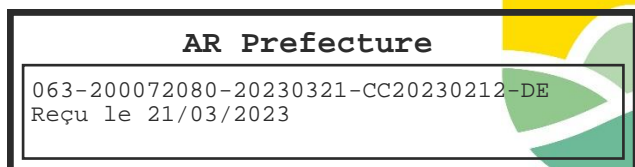
063-200072080-20230321-CC20230212-DE
Reçu le 21/03/2023

Résultats

Critères de selections :

- Valeur technique sur 60 points
- Coût sur 40 points

	Lot 1	Lot 2	Lot 3	TOTAL
Colas Monteil	36 380 €			
ONF	22 321 €	16 850 €	34 860 €	74 031 € HT
ST Env.	35 264 €	35 594 €	31 826	102 684 € HT



RAPPORT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2023

Introduction :

Le Rapport d'Orientation Budgétaire (ROB) constitue la première étape du cycle budgétaire annuel. L'adoption du budget qui n'aurait pas été précédée de ce rapport est entachée d'illégalité (TA de Versailles, 28 /12/93, commune de Fontenay-le-Fleury).

Au niveau de la procédure, le ROB doit faire l'objet d'un vote et d'une délibération spécifique afin que le représentant de l'État puisse s'assurer du respect de la loi (le débat d'orientation budgétaire est aussi retranscrit dans une délibération spécifique mais sans vote, car il constitue une simple information de l'assemblée délibérante).

Perspective de conjoncture économique

La stagflation est une définition connue en économie générale. Elle correspond à la situation que nous rencontrons actuellement (au niveau national et également au niveau européen) avec une inflation des prix et une croissance économique qui stagne.

Cet état de fait ne facilite pas la diminution du déficit des finances de l'Etat. Son déficit s'élève en 2022 à 5 % du PIB (il était de 6,5 % en 2021, 8,9 % en 2020 et 3,1 % en 2019) et il est financé intégralement par l'emprunt. À la fin 2022, cette dette s'établit à plus de 3 000 milliards d'Euros (114 % du PIB) avec une hausse particulièrement forte les dernières années à cause notamment de la crise sanitaire. Pour mémoire, le budget de l'État est d'environ 600 milliards d'euros par an.

L'année 2023 laisse entrevoir une instabilité constante du contexte géopolitique international, et européen en particulier. Dans ce contexte incertain, et suite à un endettement massif de l'Etat pour faire face aux conséquences économiques et sociales de la crise sanitaire, le nouveau programme de stabilité 2022 – 2027 adopté par la France, et qui fixe la trajectoire des finances publiques à l'horizon de 5 ans pour la commission européenne, confirme la participation des collectivités locales à la limitation de l'évolution des dépenses publiques, pour parvenir en 2027 à un déficit de 3% du PIB. De manière plus précise, la participation des collectivités à la réduction du déficit public se matérialise par

une réduction de leurs dépenses de fonctionnement, en volume, de 0,5% par an.

Ce nouveau programme de stabilité a pris forme à travers le projet de loi de programmation des finances publiques 2023 – 2027 dont l'objectif d'évolution des grands soldes est prévu comme suit :

AR Préfecture
063-200072080-20230321-CC20230212-DE
Reçu le 21/03/2023

Déficit public et trajectoire d'évolution des dépenses des collectivités locales					
Projet de Loi de programmation des finances publiques 2023 - 2027					
	2023	2024	2025	2026	2027
Déficit public	-5,0%	-4,5%	-4,0%	-3,4%	-2,9%
Taux d'inflation anticipé	4,2%	3,0%	2,1%	1,8%	1,8%
Evolution des dépenses de fonctionnement des collectivités locales	3,8%	2,5%	1,6%	1,3%	1,3%

Après la crise sanitaire qui a fortement perturbé l'économie mondiale en 2020 et 2021, le retour de la guerre sur le continent européen aura particulièrement marqué l'année 2022, en amplifiant sensiblement les sources d'inquiétudes, notamment à travers les pénuries de matériaux et d'approvisionnement énergétique qui ont entraîné le retour de l'inflation à des niveaux qui avaient disparu des économies développées depuis de nombreuses années.

L'économie nationale a souffert de cette instabilité, et en ce qui concerne les collectivités locales, la hausse des prix constatée sur un large panel de fournitures (papier, produits d'entretien, etc.) et sur l'ensemble des énergies consommées (électricité, gaz, carburants), accompagné en outre de la décision de l'Etat d'augmenter de 3,5% l'indice de rémunération des agents publics au 1^{er} juillet 2022, aura fortement perturbé l'exécution des budgets votés en début d'année. Dans sa dernière note de conjoncture sur les tendances 2022 des finances locales (septembre 2022), la Banque Postale anticipe ainsi une progression de 11,6% des charges générales des collectivités locales pour l'année 2023.

Concernant la Communauté de Communes du Pays de Saint Eloy, l'exécution du budget 2022 aura été marqué, comme l'ensemble des collectivités françaises, par une brutale accélération de l'inflation. Une gestion mieux maîtrisée des coûts, accompagnée d'une certaine dynamique des recettes à caractère économique, permettra à la communauté de communes de dégager en 2022 un autofinancement.

LE BUDGET DE FONCTIONNEMENT

Les dotations de l'Etat :

Le Projet de Loi de Finances pour 2023, prévoit une évolution à la hausse de la Dotation Globale de Fonctionnement (+ 320 millions d'euros au niveau national). La DGF des intercommunalités restera globalement stable.

Les recettes fiscales :

La réforme majeure sur le plan fiscal inscrite dans le Projet de Loi de Finances 2023 est la suppression de la Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises (CVAE).

Rappelons tout d'abord que la CVAE est une part de la Cotisation Economique Territoriale (CET) qui a remplacé la Taxe Professionnelle. Celle-ci représente environ 2 millions d'euros de produit fiscal par an, avec une forte volatilité de par son assiette particulièrement soumise à la conjoncture économique :

Considéré comme un impôt de production par le Gouvernement, sa suppression est prévue en deux ans pour les entreprises, mais dès l'année 2023 dans sa globalité pour les collectivités locales concernées (départements et intercommunalités).

La suppression de la CVAE sera intégralement compensée par l'Etat. Cette compensation prendra la forme d'une fraction de TVA (comme cela fut le cas pour la suppression de la Taxe d'Habitation des intercommunalités). Cette fraction de TVA sera calculée sur la base de la moyenne de la CVAE perçue au cours des années 2020 à 2023. La dynamique de TVA sera par la suite reversée aux intercommunalités sur la base de critères de répartition qui seront définis par décret, mais dont il apparaît, selon les discussions sur la Loi de Finances, qu'ils tiendront compte des dynamiques économiques des territoires afin de continuer à inciter ceux-ci à accueillir des entreprises.

AR Prefecture

Concernant la Cotisation Foncière des Entreprises (CFE), pour laquelle il était initialement prévu une actualisation des tarifs des valeurs locatives à prendre en compte pour 2023, il a finalement été décidé un report à 2024 au plus tôt, de la mise en œuvre de cette actualisation. Il apparaît ainsi raisonnable de considérer une évolution de 3% environ des bases fiscales de CFE pour l'année 2023.

Il est donc à prévoir une progression du produit des impôts qui restera bien inférieure à l'inflation anticipée pour 2023 qui s'établit à 5,8% selon les dernières estimations de l'OCDE. Le produit des impôts est composé de la CFE, la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères, la fraction de TVA, la Tascom, les Impôts Forfaitaires sur les entreprises de Réseau (IFER), la taxe GEMAPI.

Les dépenses de fonctionnement

La communauté de communes subira en 2023 une augmentation significative de ses charges en raison d'une forte inflation, estimée à 5,8% pour la France par l'OCDE alors même que l'Etat, dans le cadre de sa Loi de programmation des finances publiques 2023 – 2027, a fixé l'objectif de 3,8% maximum d'augmentation des dépenses de fonctionnement des collectivités locales (2% d'écart tout de même).

Les charges générales :

Source DDFiP – 2022 & 2021

Fiche n°1 : Les ratios de niveau		
	montant en €	montant en €
FONCTIONNEMENT		
Total des produits de fonctionnement = A	6 711 752	6 422 993
dont : Produits de fonctionnement CAF	6 711 752	6 422 993
dont : Impôts locaux	2 055 488	2 572 824
Reversements de fiscalité des GFP	-2 038 802	-2 038 802
Autres impôts et taxes	1 697 671	1 391 021
Taxe d'enlèvement des ordures ménagères	2 572 517	2 475 832
Dotation globale de fonctionnement	704 582	694 923
Autres dotations et participations	1 437 005	1 123 920
dont : FCTVA	1 428	415
Produits des services et du domaine	235 943	183 433
dont : Redevance d'enlèvement des ordures ménagères	0	0
Total des charges de fonctionnement = B	5 839 337	5 465 802
dont : Charges de fonctionnement CAF	5 627 039	5 259 725
dont : Charges de personnel (montant net)	1 443 397	1 346 371
Achat et charges externes (montants nets)	713 265	493 073
Charges financières	7 952	10 306
Subventions versées	495 722	595 637
Contingents	2 782 542	2 639 581
Résultat comptable = A - B = R	872 414	957 191
Capacité d'autofinancement brute = CAF	1 084 712	1 163 268

A noter qu'il y a augmentation des dépenses et des recettes (mais moindre).

Compte	Intitulé	CA 2021	CA 2022
	AR Prefecture		
011	063- Charges de gestion générale CC20230212-DE Reçu le 21/03/2023	497 569,02	717 140,26
012	Charges de personnel	1 491 118,51	1 588 737,46
65	Autres charges de gestion courante	3 364 963,73	3 438 695,17
014	Atténuation de produits	2 442 871,82	2 443 177,82
66	Charges financières	10 306,39	7 952,31
67	Charges exceptionnelles	41 165,18	19 854,57
022	Dépenses imprévues	0,00	0,00
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	206 077,18	212 297,99
TOTAL Dépenses		8 054 071,83	8 427 855,58

Etudes OPAH & TCEA pour 135 K€, adhésion Aduhme 40 K€, saison culturelle hors Covid

Compte	Intitulé	CA 2021	CA 2022
70	Produits des services	183 433,41	235 942,57
73	Impôts et taxes	6 843 747,00	6 730 052,00
74	Dotations et participations	1 818 843,47	2 141 587,29
75	Autres produits de gestion courante	15 676,21	36 579,08
77	Produits exceptionnels	4 164,84	10 768,55
013	Atténuation des charges	144 747,95	145 340,45
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	0,00	0,00
TOTAL Recettes		9 010 612,88	9 300 269,94

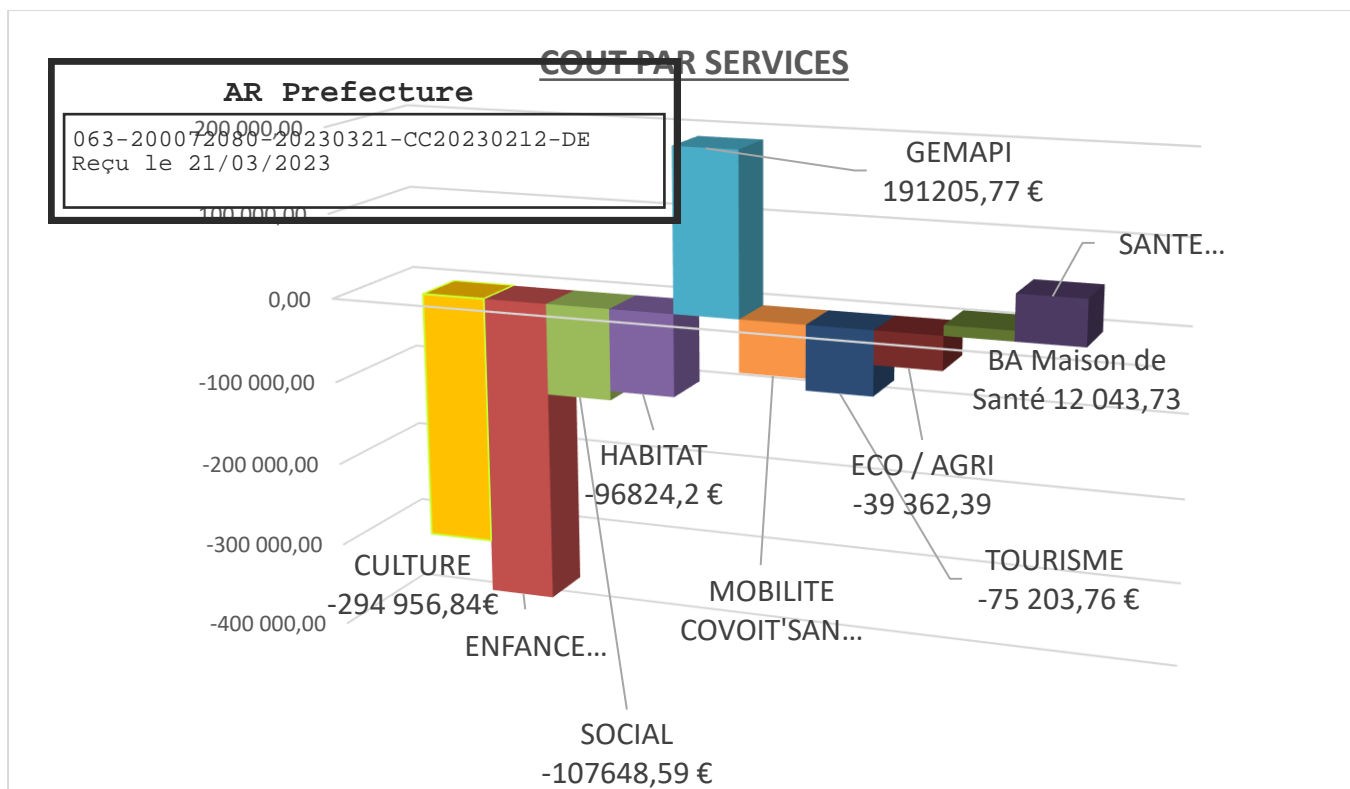
Déficit/Excédent		9 300 269,94	872 414,36
-------------------------	--	---------------------	-------------------

Les charges générales sont prévues en augmentation en 2023 ;

- L'inflation (prévisionnel 5,8 %)
- L'augmentation des coûts de l'énergie (fois 2,5 selon l'Aduhme),
- Finalisation des recrutements pour les postes à pourvoir (sans ouverture de poste).

Les coûts par services :

AR Prefecture	REALISE 2022
063-200072080-20220301-0320030212-DE Reçu le 21/03/2023	
Mediatheque	-167 037,85
Saison Culturelle	-100 182,51
Multimédia	-27 736,48
CULTURE	-294 956,84
ALSH Pionsat Biollet	-58 670,20
ALSH Clé des Champs	-148 685,38
Micro crèche Pionsat	-31 442,47
ALSH St Eloy	-29 648,88
Autres activités pour les jeunes	-3 379,74
Autres RAM	-9 809,60
Micro crèche St Gervais	-11 656,59
Micro crèche St Maurice	-64 101,13
ENFANCE JEUNESSE	-357 393,99
SANTE	53 000,00
SOCIAL	-107 648,59
HABITAT	-96 824,20
GEMAPI	191 205,77
MOBILITE COVOIT'SANTE/BUS	-61 403,91
ADMINISTRATION GENERALE	-1 100 176,67
Via Ferrata	7 390,00
Tourisme	-82 593,76
TOURISME	-75 203,76
Economie	2 450,72
Agricole	-3 847,16
Bois des Brosses	12 830,52
BA ZA Pionsat	5 479,44
BA ZA St Gervais	42 223,20
BA ZA ST Eloy	-99 279,77
BA Hôtel	-24 142,23
BA Laverie	-1 494,08
BA Atelier Relais (<i>Danchaud/Jaillot</i>)	-2 388,60
BA Bâtiment Insertion (<i>La Bujade</i>)	6 590,33
BA Usine Relais (<i>Agro 2000</i>)	26 366,97
BA ZA Pont Blaireau (ZA Menat)	-4 151,73
ECO / AGRI	-39 362,39
BA Maison de Santé	12 043,73
OPERATIONS NON VENTILBLES	2 706 529,90
ORDURE MENAGERE	3 852,57



L'évolution des charges de personnel :

La structure des effectifs

Au 31 décembre 2022:

	Hommes	Femmes	Total
Titulaires	8	19	27
Contractuels	9	27	36
Total	17	46	63

Les dépenses de personnel :

Elles subissent l'augmentation du point d'indice de 3,5 % et la revalorisation de la catégorie B pour 2022. Les dépenses augmentent de 88 K€ pour les Non titulaires et baissent de 9 K€ pour les titulaires. Les cotisations URSSAF augmentent de 22 K€.

A noter les fortes tensions sur le marché du travail (turn over important, difficultés de recrutement, éloignement géographique, arrêt maladie).

Historique des résultats

	BUDGET PRINCIPAL	BUDGET ANNEXES	CUMULES BP + BA
2017	201 494,84 €	29 238,87 €	230 733,71 €
2018	243 336,38 €	55 698,06 €	299 034,44 €
2019	245 601,97 €	13 571,62 €	259 173,59 €
2020	314 170,50 €	-57 720,20 €	256 450,30 €
2021	957 191,25 €	-3 524,13 €	953 667,12 €
2022	872 414,36 €	-38 752,74 €	833 661,62 €

Les reversements aux communes membres :

AR Prefecture

Les Attributions de Compensation de travail de l'année 2022 devrait les faire baisser pour la CC de 172 880 € (en cours de validation par les Communes).
Recu le 21/03/2023

Les budgets annexes :

En lien avec la DDFiP, le nombre de budget annexe va être réduit. A terme, il ne restera que quatre budgets

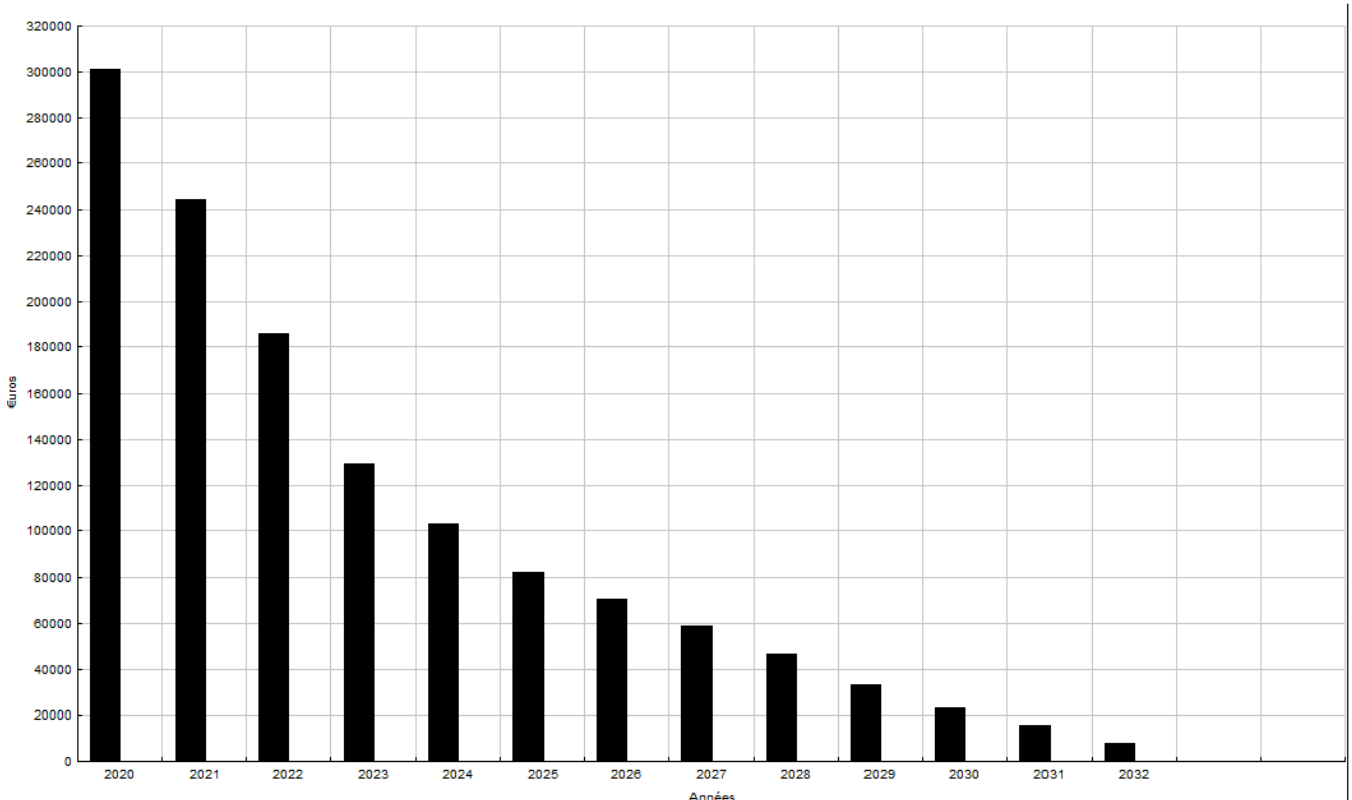
- Le budget annexe « ZA de la CCPSE »
- Le budget annexe « Atelier Relais »
- Le budget annexe « Location professionnelle »
- Le budget principal

Les intérêts de la dette :

Les intérêts de la dette continueront à diminuer en 2023.

La capacité de désendettement est inférieure à un an (moyenne nationale à 4,9 ans). L'encours de dette par habitant est de 8 €, la moyenne nationale est à 692 € (toutes strates d'intercommunalités confondues)

Établissement : Cte Pays St Eloy	~ Amortissement prévisionnel de la dette ~	Page : 2
Entité : Budget principal	Emprunts Réels	Date d'édition : 06/03/2023



LES INVESTISSEMENTS

AR Prefecture
Recu le 21/03/2023

Au-delà des études importantes en cours (TCEA, mobilités) et du passage en REOM qui auront un impact important sur la gestion future de la structure, plus encore du lancement de l'OPAH ou encore de la Microfolie, il convient de palayer les grandes orientations de 2023 aussi pour ce qui concerne l'investissement. Dans la mesure où le contexte territorial nécessite d'améliorer continuellement les services à la population et que la CC PSE est encore en phase de consolidation depuis la fusion, notamment sur le soutien aux communes (projet de règlement de fonds de concours) auquel il faut ajouter un niveau d'équipement non négligeable (dont il faut commencer à programmer sa maintenance), les principaux axes d'investissements 2023 se feront directement ou indirectement autour de

- **La structuration/développement des services à la population**, microfolie, étude enfance-jeunesse/plan d'action, évolution du service numérique, projets autour de l'AMI « pleine nature » et du tourisme.
- **La transition écologique**, étude mobilités /plan d'action, début des travaux GEMAPI, passage en REOM 2024, opportunité sur le fonds vert, PCAET à venir...
- **Le développement économique**, consolidation de l'insertion, plan stratégique, fond d'aides aux entreprises, reprise du fonds A 89, maison de l'entrepreneur.

CONCLUSION

L'année 2022 s'achève d'une toute autre manière qu'elle a débuté. Au mois de janvier 2022, la crise sanitaire était moins impactante qu'au cours des deux années passées, la guerre en Ukraine n'avait pas commencé et l'inflation en France ne dépassait pas 3%.

Avec 2023, le contexte international reste particulièrement tendu et incertain sur les plans géopolitique et économique ; et la France, à travers sa nouvelle Loi de Programmation des Finances Publiques 2023 – 2027, sollicite ses collectivités locales pour participer à la bonne tenue de son programme de stabilité. Pour cela, il est demandé à l'ensemble des collectivités de réduire leurs dépenses de fonctionnement en volume à raison de - 0,5% chaque année jusqu'en 2027. Concernant l'année 2023, cela revient à plafonner l'augmentation des dépenses de fonctionnement à 3,8%.

Ces orientations budgétaires serviront de base à l'élaboration du Budget Primitif 2023 avec l'objectif de financer dans de bonnes conditions de gestion le programme d'investissement avec une volonté d'avoir un maximum d'effet levier sur le territoire.